

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025
À 19H30****POINT n°XII****Objet : Demande de fonds de concours à la CCHVC**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué par courrier le 13/06/2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Madame la première adjointe au Maire, Bertille BONNAIN pour les motifs exposés aux articles L2121-14 et L2122-17 du CGCT.

Étaient Présents :

B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M-D.DELODDERE – D.BURNEL – C.SARGNIGUET – E.MARTIN – T.LHUILLIER – J-M.BRUISSON – V.DEZ – H.BATT-FRAYSSE – C.CHAUVIERRE – S.LEGRAND – L.DESCOLAS.

Représentés :

C.BUHOT par B.BONNAIN

T.LEPOULTIER par A.GUILLOUX

E.LANDA par J-M.BRUISSON

C.LEPRETRE par S.ROUET

C.LANTOINE par C.CHAUVIERRE

H.MENDES MARQUES par V.DEZ

C.VARLET par T.MARNET

Absent : L.CUIR

Monsieur Thibault LHUILLIER est nommé Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025.05.02 en date du 20 mai 2025 approuvant la mise en place du dispositif de fonds de concours et approuvant le règlement du fonds de concours de la CCHVC,

Considérant que ce fonds de concours est destiné à financer des investissements permettant la réalisation de travaux préventifs ou curatifs des inondations et leurs conséquences sur les voiries et réseaux divers,

Considérant les dégradations importantes subies par la Commune lors des inondations notamment rue des 3 Villes,

Considérant que la commune de Le Mesnil-Saint-Denis souhaite mener une politique de lutte contre les inondations notamment par la réalisation d'un ouvrage (« dalot ») en traversée de chaussée entre deux parcelles agricoles, situées rue des 3 Villes et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la CCHVC,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

DECIDE de demander un fonds de concours à la CCHVC en vue de participer au financement d'un premier projet concernant la réalisation d'un ouvrage en traversée de chaussée, rue des 3 Villes, à hauteur de 50% du montant total des études et travaux fixés à 41 974,66 €HT soit 20 987,33€

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de ce projet d'ouvrage en traversée de chaussée, rue des 3 Villes, est annexé à la présente délibération,

CONFIRME avoir connaissance des règles et modalités d'attribution du fonds de concours telles que définies dans le règlement du fonds de concours de la CCHVC susmentionné,

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Mis en ligne le 27/06/2025 à 17h11

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803972-20250627-CH19062025_

VOTE à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le vingt-trois juin Deux Mille Vingt-Cinq.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de l'envoi

- En Sous-Préfecture, le 27/06/2025
- Et de la publication, le 27/06/2025



Pour le Maire, empêché
Bertille BONNAIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Mis en ligne le 27/06/2025 à 17h11

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

PLAN DE FINANCEMENT

LE MESNIL SAINT DENIS – construction d'un ouvrage en traversée de chaussée – Rue des 3 Villes

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant total (HT)	Financiers	Montant demandé	Pourcentage
Études	2 495,00 €	CCHVC	20 987,33 €	50%
Travaux	39 479,66 €	Ressources propres	20 987,33 €	50%
Total	41 974,66 €	Total	41 974,66 €	

Mis en ligne le 27/06/2025 à 17h11

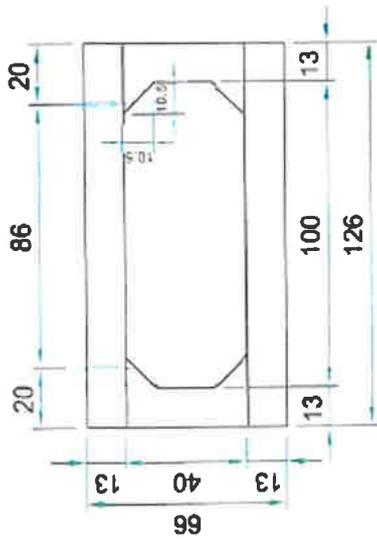
REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803972-20250627-CM19062025_

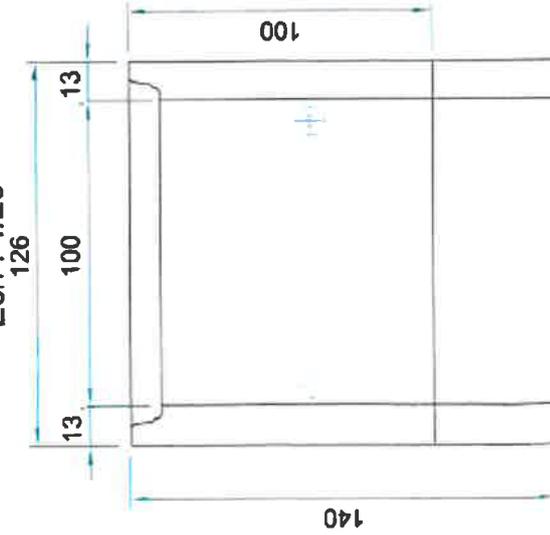
VUE SUIVANT EMBOÎTEMENT MÂLE

Ech : 1/20



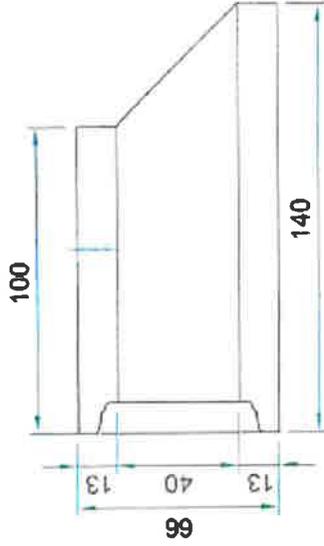
VUE DE DESSUS

Ech : 1/20



VUE DE GAUCHE

Ech : 1/20



Béton C35/45
 Classe d'exposition: XF1, XC4
 Enrobage: 30mm
 Limite d'ouverture de fissure: 0.3mm

Cadre Biais SEM 100x40 L140

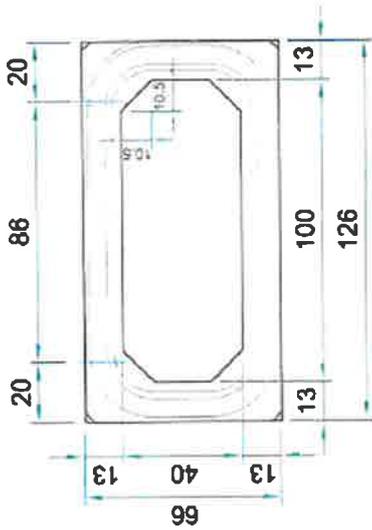
plan de coffrage

BONNA SABLÀ	Etat: par: PR	Echelle	Format	Page
	Date: 19/04/2024	1/20	A4	1/1
N° du plan		0		

Ce plan provient de l'ouvrage de BONNA SABLÀ, 431 rue de la Providence, 13113 Lamballat et constitue un document confidentiel. En particulier il ne peut être communiqué à des tiers, répliqué, reproduit ou autrement exploité sans l'autorisation écrite de BONNA SABLÀ.

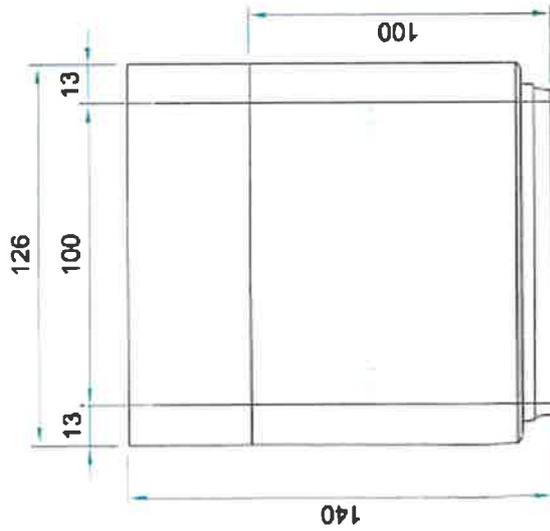
VUE SUIVANT EMBOÎTEMENT MÂLE

Ech : 1/20



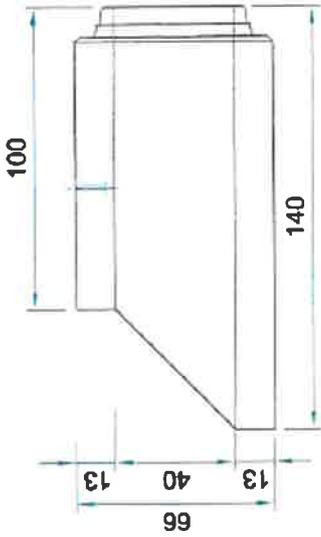
VUE DE DESSUS

Ech : 1/20



VUE DE GAUCHE

Ech : 1/20



Béton C35/45
 Classe d'exposition: XF1, XC4
 Enrobage: 30mm
 Limite d'ouverture de fissure: 0.3mm

Cadre Biais SEF 100x40 L140

plan de coffrage

BONNA SABLE	Établi par: FR	Échelle	Format	Page
	Date: 19/04/2024	1/20	A4	1/1
N° du plan		0		

Ce plan propriété exclusive de BONNA SABLE, est mis à la disposition de vos collaborateurs en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la BONNA SABLE est formellement interdite.

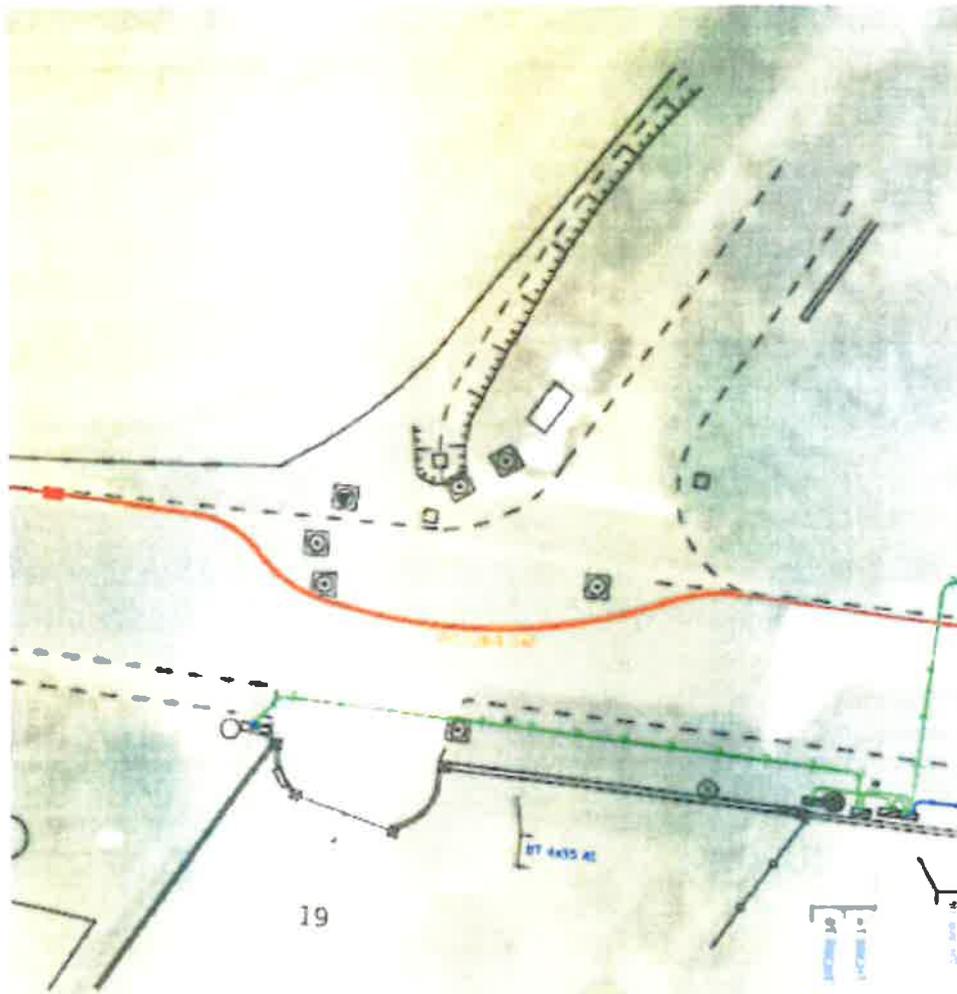


19

ESMIL ST DENIS 78320 - 2025041801857038 9/14

Mis en ligne le 27/06/2025 à 17h11

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025
Application agréée E-legalite.com



Mis en ligne le 27/06/2025 à 17h11

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com